

## **L'an deux mil neuf, le cinq mars,**

à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

**PRESENTS** : Mme Decroix, Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Démarais

**SECRETAIRE** : Madame Duvivier

Le procès verbal de la réunion du 11 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **I. PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX PAR SECTEUR, DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'instituer la Participation pour Voirie et Réseaux sur l'ensemble du territoire de la commune. Sont donc concernées toutes les zones du Plan Local d'Urbanisme. Le conseil décide de fixer à 100% le montant de la participation du pétitionnaire.

### **II. LOGEMENT DE MADAME RENAULT**

Madame Renault, à la retraite à la fin de cette année scolaire, demande à pouvoir jouir de son logement encore quelques mois après son arrêt de travail. Le conseil municipal accepte jusqu'au 30 septembre 2009, soit trois mois, sans augmentation de loyer.  
Pour mémoire le bail prévoyait deux mois.

### **III. DEFIBRILLATEUR, EMLACEMENT, DELIBERATION**

Le Département de la Seine maritime propose aux communes de moins de 3500 habitants qui le souhaitent de les doter d'un défibrillateur accompagné du boîtier de sécurité correspondant. La gestion de la maintenance et des consommables reste à la charge de la commune.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité est favorable à l'équipement d'un défibrillateur. L'appareil sera implanté à l'extérieur de la salle polyvalente, ce qui nécessitera l'option du boîtier chauffant. Ce sont portés pour être responsable : Monsieur Thierry VANDERPERT et Madame Nicole LAKIEVRE.

### **IV. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES DEPENSES DES MISES AUX NORMES ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX (DELIBERATION)**

Le rapport de la commission de sécurité du SDIS pour la salle polyvalente ainsi que la vérification par Véritas des différents bâtiments communaux imposent la mise en sécurité électrique de tous ces locaux.

Après consultation de divers fournisseurs Madame le Maire propose les devis de l'entreprise Confort Electrique Habitat :

- Devis de mise en sécurité des installations électriques pour la salle polyvalente d'un montant H.T de 3223.00 €.
- Devis de mise en sécurité électrique de l'école, de l'atelier municipal, de la Mairie et de la cantine d'un montant H.T. de 1473.00 €.
- Devis d'installation d'un bloc autonome pour l'église d'un montant H.T. de 155.00 €.

La totalité des devis pour la mise en sécurité des bâtiments communaux se montent à 4851 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces devis et charge Madame le Maire de solliciter une subvention, au taux le plus élevé possible auprès de :

- Monsieur le Préfet de la Seine Maritime
- Monsieur le Président du Département de la Seine Maritime

#### **V. DEMANDE DE MLLE LECOMPTE ET M. BACHELEY SUR LA SCOLARISATION DE LEUR FILS**

Mlle Lecomte et M. Bacheley qui emménageront à La Vieux-Rue au mois de Mai prochain souhaitent inscrire leur fils Briec à l'école maternelle de Bihorel pour des raisons d'organisation. Ils prennent, cependant, l'engagement d'inscrire leur fils à La Vieux Rue dès la dernière année de maternelle. Leur demande est acceptée, mais aucun frais de scolarité ne sera pris en charge par la commune.

#### **VI. QUESTIONS DIVERSES**

- L'inauguration du préau de l'école est évoquée par Madame le Maire. Pour des raisons : de coût, d'organisation et de délais importants entre la fin des travaux et l'inauguration, le conseil y est défavorable.
- Madame Duvivier et Madame Lakièvre ont participé à l'élection du nouveau Président des biens de la Muette, Monsieur Ledru est élu. Le siège administratif sera transféré à la Mairie de Bosc Guérard. La secrétaire de la Mairie effectuera le travail du syndicat.
- Madame Duvivier a participé à la réunion de l'association « la Farandole » de Ry. Une convention sera envoyée à chaque commune demandant une participation aux frais des heures de garde des enfants habitants la commune.
- Le site internet de la commune a été réactualisé par Monsieur Démarais.
- Monsieur Vatelier se charge de trouver des autocollants « Commune de La Vieux Rue » pour le matériel électrique de voirie.

Séance levée à 23 heures

Prochain conseil municipal le jeudi 26 mars 2009 à 20 heures 30. Vote du Budget 2009.